

**CORSE** 

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R20-2017-001

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2017

## Sommaire

### Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-01-03-002 - arrêté modifiant l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et culturel de Corse (2 pages)

Page 3

## Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-01-03-002

arrêté modifiant l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et culturel de Corse

arrêté désignant des membres du CESCC



#### PREFET DE CORSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES DE CORSE

> Arrêté n° en date du 3/1/2017 modifiant l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse

#### Le Préfet de Corse, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté n°16-1900 en date du 11 octobre 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M Benoît BONNEFOI secrétaire général pour les affaires de Corse auprès du préfet de Corse ;
- VU l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse ;
- VU les désignations de l'UPA Région Corse en date du 21 novembre 2016 et de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse en date du 14 novembre 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

#### ARRETE\_

Article 1er : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse est modifié comme suit :

### SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I – ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES Organisations représentant les petites et moyennes entreprises artisanales de Corse : Mme Louise NICOLAÏ à la place de M. Patrick MIAS

Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse : M. François GABRIELLI à la place de Mme Louise NICOLAÏ

«le reste sans changement ».

Secrétariat général pour les affaires de Corse Palais Lantivy cours Napoléon 20188 AJACCIO cedex 9 Tel : 04 95 11 13 00 – Télécopie : 04 95 21 32 70 – Mél : sgac@corse.pref.gouv.fr

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

P/le préfet de Corse le secrétaire général pour les affaires de Corse

Benoît BONNEFO